

PERSONNEL COMMUNAL – TRANSFORMATIONS ET CREATION D'EMPLOIS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'article L. 412.2 du code des communes,

Vu le tableau des effectifs,

Vu les décrets n° 95.25 et 95.26 du 10 janvier 1995 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs,

Vu les décrets n° 95.27 et 95.28 du 10 janvier 1995 portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs des activités physiques et sportives,

Vu les décrets n° 95.31 et 95.32 du 10 janvier 1995 portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs de jeunes enfants

Vu les décrets n° 95.33 et 95.34 du 10 janvier 1995 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques,

Vu l'avis favorable de la commission administrative paritaire locale en date du 13.05.1995,

Vu les postes laissés vacants par le départ de certains agents et vu la nécessité de restructurer certains services,

Considérant qu'il convient de transformer les postes ci-dessous désignés,

. 3 postes de rédacteur principal territorial en 3 postes de rédacteur territorial
– date d'effet : 01.08.1995

. 3 postes d'éducateur des activités physiques et sportives de 1ère classe territorial en 3 postes d'éducateur des activités physiques et sportives de 2ème classe territorial
– date d'effet : 01.08.1995

. 1 poste d'assistant de conservation de 1ère classe territorial en 1 poste d'assistant de conservation de 2ème classe territorial
– date d'effet : 01.08.1995

. 4 postes d'éducateur principal de jeunes enfants territorial en 4 postes d'éducateur de jeunes enfants territorial
– date d'effet : 01.08.1995

. 1 poste de puéricultrice de classe normale territoriale en 1 poste de puéricultrice de classe supérieure territoriale
– date d'effet : 01.01.1995

. 1 poste d'infirmière de classe normale territoriale en 1 poste d'infirmière de classe supérieure territoriale
– date d'effet : 01.01.1995

. 1 poste de directeur d'établissement artistique de 2ème catégorie en 1 poste de professeur d'enseignement artistique de classe normale
– date d'effet : 06.03.1995

. 1 poste d'A.T.S.E.M. de 1ère classe en 1 poste d'agent d'entretien
– date d'effet : 01.06.1995

. 1 poste d'attaché principal en 1 poste d'ingénieur subdivisionnaire
– date d'effet : 01.08.1995

Vu l'accroissement des missions confiées aux services municipaux et la volonté de la municipalité de développer de nouvelles activités au bénéfice des yerrois , il importe de renforcer la direction administrative de la mairie par le recrutement de cadres confirmés. Dans ces conditions, il convient de créer un emploi fonctionnel de secrétaire général adjoint de communes de 20 000 à 40 000 habitants

– date d'effet : 01.08.1995

**SUR PROPOSITION DU MAIRE,
APRES EN AVOIR DELIBERE**

**ALA MAJORITE DES VOIX (27 POUR - 6 CONTRE - M. LUCAS + pouvoir - Mme
QUAINQUARD - Mme MERY + pouvoir - M. PICARD - 1 ABSTENTION - M. GAUTHIER)**

ADOPTe la proposition du Maire de transformer les postes et créer l'emploi fonctionnel ci-
dessus désignés,
DIT que ces décisions prendront effet aux dates ci-dessus mentionnées,
DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours - chapitre 931 -
personnel permanent,
FAIT et **DELIBERE** en séance les jour, mois et an susdits,
ONT SIGNE au registre les membres présents,



**POUR EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE,**

[Signature]
Nicolas DUPONT-AIGNAN



exécutoire par le Maire compte
de la réception en Sous-Préfecture
et de la publication
7/08/95
5/08/95
Maire,

Pour le Maire
L'Adjoint délégué

[Signature]
N. LAMOTH

